



Partage fait par un notaire chargé de la licitation no conforme

Par **FRETILLIERE**marie, le **20/11/2018** à **10:55**

Madame.Monsieur

Etant Légataire universelle possédant LES 2/3 Le 2eme héritier : mon frère a 1/3 SUIVANT UN TESTAMENT AUTHENTIQUE de notre mère qui explique son choix par le fait que je l'ai gardé 15 ans dans sa maison car elle était handicapée physiquement, mais non intellectuellement(prof de lettres , grec,latin, Français) et donc il était pas possible d'envisager pour ma mère une maison de retraite, d'autant que mon frère était totalement absent durant ces années.

elle m'attribue aussi une assurance- vie de 123.000 E dont elle pouvait s'attribuer les montants à n'importe quels moment. Nous décidons avec mon avocat de réintégrer sa part dans la succession BIEN ENTENDU MON FRERE REFUSE n' ayant qu'un seul but récupérer au maximum toute la succession et surtout

me pourrir la vie me vouant une haine profonde !! ET BIEN il a réussi(sic)

Mon avocate à sa dernière assignation devant le Tribunal[OUBLIE DE CITER LE TESTAMENT; résultat le TRIBUNAL JUGE EN CONSEQUENCE ET DEMANDE UNE LICITATION et désignation d'un notaire(le directeur de la Chambre des notaires

qui fait une licitation non conforme m'attribuant tous les torts: UN LOYER sans compter le 1/3 tout l'assurance-vie revient à mon frère etcne veux pas revenir sur sa décision malgré le testament que je lui envoie .